

La commune de Villevêque, 49140, Nord –Est de
l'agglomération Angevine, 2 900 habitants :



Recrute un agent d'entretien pour son patrimoine bâti.

**POSTE A TEMPS NON COMPLET AU 1^{er} SEPTEMBRE SUR UN CONTRAT A
DUREE DETERMINE (6 mois) RENOUEVABLE.**

MISSIONS

L'agent intègre une équipe chargée du nettoyage de l'ensemble des locaux de la commune, notamment scolaires et périscolaires.

Les horaires de travail sont fixés en fonction de l'utilisation des locaux.

La durée hebdomadaire est d'une vingtaine d'heures réparties sur 5 jours.

L'agent pourra également participer à la surveillance des enfants pendant les temps d'activités périscolaires.

PROFIL DE CANDIDATURE :

- Aptitudes au travail en équipe, disponibilité, sens du service public.
- Expérience similaire souhaitée.
- Expérience en animation souhaitée.

REMUNERATION :

Rémunération minimum fixée par les statuts de la fonction publique territoriale

**Lettre de candidature et CV. à adresser avant le mercredi 5 août 2015 à
Monsieur Le Maire – Hôtel de Ville – 49140 Villevêque ou par mail :
mairie@villeveque.fr**

Renseignements : 02 41 69 51 15 M. Chauvigné Loïc, DGS.
WWW//villeveque.fr

**Pour ses Services Scolaire et Périscolaire
RECRUTE
UN AGENT D'ANIMATION**

**CDD 4 mois
TEMPS NON COMPLET (20/25/sem. Temps scolaire)
À POURVOIR au 1^{er} SEPTEMBRE 2015**

MISSIONS

- PARTICIPATION ET ORGANISATION DES ANIMATIONS A DESTINATION DES ENFANTS.
- SURVEILLANCE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS
- ENTRETIEN DES MATERIELS ET LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

PROFIL DE CANDIDATURE

- FORMATION BAFA EXIGEE
- CAP PETITE ENFANCE OU FORMATION SIMILAIRE SOUHAITE
- EXCELLENT CONTACT AVEC LES ENFANTS
- EXPERIENCE SIMILAIRE SOUHAITEE
- CAPACITE A TRAVAILLER EN EQUIPE,

REMUNERATION : STATUTAIRE, BASEE SUR LE PREMIER ECHELON DE L'ECHELLE DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX (2^{ème} cl) .

**LETTRE DE CANDIDATURE MOTIVEE ET CV À ADRESSER A :
MONSIEUR LE MAIRE – HOTEL DE VILLE – 49140 VILLEVEQUE**

02 41 69 51 15 – mairie@villeveque.fr

Contact : Loïc Chauvigné DGS

AVANT LE 5 AOÛT 2015